DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

45ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

(22 JANVIER- 02 FEVRIER 2024)

S.E.M. Paul Empole Losoko Efambe

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République Centrafricaine et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’EPU.

Elle la félicite pour avoir adopté la loi N° 22.015 du 20 septembre 2022 relative à la lutte contre la traite des personnes. De même pour avoir adopté la loi N°20.014 du 15 juin 2020, portant Code de protection de l’enfant;

A ce sujet, ma délégation recommande à la délégation centrafricaine ce qui suit :

* Finaliser l’adoption d’une stratégie nationale de promotion et de protection des droits des populations autochtones ;
* Finaliser l’adoption de la politique nationale de protection de l’enfant.

Enfin, ma délégation souhaite plein succès à la délégation de la République centrafricaine dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.